

APPEL À PROJETS INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

CAHIER DES CHARGES – VERSION 2022-23 VAGUE 1

SOMMAIRE

1. THÉMATIQUES.....	2
Volet 1 Hybridation.....	2
Volet 2 Comodalité des enseignements.....	2
Volet 3 Tutorat par les pairs.....	2
Volet 4 Mutualisation de ressources pédagogiques.....	2
Volet 5 Développement de dispositifs d'apprentissage expérimentaux.....	2

2. Mutualisation.....	3
------------------------------	----------

3. Caractéristiques de l'aide apportée.....	3
--	----------

4. Rémunération.....	3
Le cadre de financement.....	4

5. Engagement des enseignants.....	4
---	----------

6. Procédure de candidature.....	5
Calendrier.....	5

7. Critères de sélection.....	6
--------------------------------------	----------

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'appel à projets « Innovations pédagogiques », piloté par le CEMU, s'inscrit dans le cadre des projets NCU Réussites plurielles et Résiliances plurielles portés par l'établissement. Il vise à soutenir, par le biais des financements obtenus, l'innovation pédagogique et la structuration de la nouvelle offre de formation et plus largement la mise en place de dispositifs œuvrant pour la réussite des étudiants.

L'enveloppe globale attribuée à cet appel à projets s'élève à 150 000 €. Il s'agit d'accompagner **des démarches et projets d'hybridation, de comodalité, de tutorat, de mutualisation et de création de ressources pédagogiques** afin de répondre aux besoins de **personnalisation et d'individualisation** des parcours de formation.

1. THÉMATIQUES

VOLET 1 | HYBRIDATION¹

OBJECTIF : Accompagnement pédagogique et technique ainsi que valorisation financière de tout projet d'hybridation d'UE ou d'éléments constitutifs d'UE (y compris des projets déjà initiés).

VOLET 2 | COMODALITE DES ENSEIGNEMENTS²

OBJECTIF : Accompagnement pédagogique et technique ainsi que valorisation financière de tout projet visant à faire évoluer une UE existante actuellement en présentiel afin de la rendre accessible également à distance en mettant en œuvre des enseignements comodaux.

VOLET 3 | TUTORAT PAR LES PAIRS

OBJECTIF : Accompagnement pédagogique et technique ainsi que valorisation financière d'activités pédagogiques intégrant un suivi des étudiants par des tuteurs ou des mentors. L'étudiant tuteur ou mentor bénéficie d'une rémunération, suit une formation dédiée et obtient l'Open Badge « Agir en tuteur à l'université » pour valoriser les compétences acquises. Le dispositif de tutorat mis en place peut être en présentiel, à distance ou hybride.

VOLET 4 | MUTUALISATION DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

OBJECTIF : Accompagnement pédagogique et technique ainsi que valorisation financière pour tout projet de création de ressources pédagogiques mutualisables, c'est-à-dire réutilisables et adaptables à divers contextes d'enseignement.

VOLET 5 | DÉVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS D'APPRENTISSAGE EXPÉRIMENTAUX

OBJECTIF : Accompagnement pédagogique et technique ainsi que valorisation financière de tout projet de dispositif pédagogique, intégrant ou non le numérique, favorisant l'engagement, la motivation et l'inclusion des étudiants. Ces projets peuvent par exemple concerner la conception de dispositifs de remédiation, de dispositifs d'apprentissage par les pairs, la mise en place d'Open Badges, la création de jeux sérieux, de tests de positionnement, l'intégration de technologies immersives etc.

¹ Hybridation des enseignements : articulation de temps d'apprentissage en présence et de temps d'apprentissage à distance au sein d'un enseignement.

² Comodalité : le même enseignement est proposé en modalités « en présence » et « à distance ». Cette formule permet à l'étudiant de choisir la modalité adaptée à son profil et à ses contraintes (activité salariée, situation de handicap, sport de haut niveau...).

2. MUTUALISATION

Toutes les productions financées dans le cadre de cet appel à projets seront mutualisables. Elles doivent être rendues librement disponibles.

Un contrat d'œuvre collective³ fixera les conditions d'exploitation au sein de la communauté.

3. CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE APPORTÉE

Le CEMU s'engage à accompagner les enseignants tout au long du projet.

- Aide à la rédaction du projet : un rendez-vous conseil avec l'ingénieur-e pédagogique pour compléter le dossier de candidature est requis.
- Aide à la gestion du projet de sa conception jusqu'à son évaluation par l'ingénieur-e pédagogique.
- Proposition de formations à la pédagogie et aux usages pédagogiques du numérique.
- Conception et médiatisation de ressources pédagogiques par les équipes des pôles Création et Audiovisuel.
- Aide à l'implémentation des dispositifs sur les plateformes d'enseignement en ligne par les équipes techno-pédagogique.
- Protection juridique des ressources mutualisées : dans le cadre d'une œuvre collective, l'établissement est habilité à intervenir en cas d'usage de la ressource « sans autorisation » pour protéger le droit d'auteur.

4. RÉMUNÉRATION

L'engagement est valorisé par un financement en heures TD complémentaires pour la réalisation du projet ou l'encadrement d'actions (tutorat étudiant...).

Le volume horaire de rémunération est à définir entre l'ingénieur-e pédagogique et l'enseignant-e et/ou l'équipe pédagogique pour chaque projet. Il est validé lors de la commission *AAP Innovation Pédagogique*.

Ce volume horaire est calculé comme suit :

- Pour tous les volets, le plafond maximum par enseignant est de 30hTD complémentaires.
- Pour le volet « hybridation et comodalité des enseignements » :

³ Voir Guide pratique sur l'œuvre collective rédigé dans le cadre du projet Hype13 -<https://hype13.fr/2-le-projet/>

- La base est celle des heures maquette sans distinction CM - TD - TP et sans prise en compte du nombre de groupes. Par exemple, si un enseignement est maquetté avec 5 h CM et 15 h TD, la base sera de 20 h TD.
 - Cette base est retenue si l'entièreté du cours est hybridée ou développée en comodalité. Si seulement une partie du cours est concernée, une minoration d'un quart, de moitié ou des trois-quarts de la base de calcul doit être effectuée.
 - Le volume retenu est réparti entre les enseignant·e·s concerné·e·s selon une règle de répartition choisie par l'équipe pédagogique.
- Pour le volet « tutorat » : un forfait d'encadrement de 2 à 30 heures équivalent TD selon le nombre d'heures tutorées.
 - Pour les volets « mutualisation » et « dispositifs d'apprentissage expérimentaux » : selon le nombre, le niveau de médiatisation des ressources produites et/ou de l'implication dans la conception du dispositif, un forfait de 10, 20 ou 30 h équivalent TD sera attribué.

LE CADRE DE FINANCEMENT

Le financement des projets est assuré par les aides obtenues dans le cadre du **NCU Réussites Plurielles** pour des projets ayant pour cible des dispositifs de licence et dans le cadre de **Résiliances plurielles** pour toute autre cible.

La validation des heures attribuées est effectuée en fin de semestre après présentation des actions et des livrables réalisés aux membres de la commission.

5. ENGAGEMENT DES ENSEIGNANTS

En participant à l'appel à projets « Innovations pédagogiques » de l'université de Caen Normandie, les membres du projet s'engagent à :

- Définir le projet de façon détaillée dans le dossier de candidature en collaboration avec un·e ingénieur·e pédagogique ;
- Présenter le dossier à son directeur de composante ;
- Signer le document de contractualisation ;
- Participer aux temps de rencontre prévus dans le dispositif d'accompagnement ;
- Respecter le cahier des charges et le calendrier ;
- Participer au suivi et à l'évaluation continue du projet, en particulier dans le cadre des indicateurs des projets **Réussites plurielles** et **Résiliances plurielles** ;
- Partager le projet lors des **Midi Pédago** (temps d'échange, partage d'expériences) et /ou dans le cadre des JIPN - Journées d'Innovations Pédagogiques Normandes -, ou autre colloque interne ou externe ;

- Mutualiser les livrables produits ;
- Respecter les obligations de publicité fixées par les financeurs des projets portés par l'établissement.

6. PROCÉDURE DE CANDIDATURE

L'appel à projets s'adresse à toute personne en charge d'enseignement dans l'établissement. Les projets d'équipe pédagogique seront privilégiés.

Un-e enseignant-e ou une équipe pédagogique ne peut déposer ou contribuer qu'à un seul projet.

Tout porteur de projet doit compléter le dossier de candidature **Appel à projets Innovations pédagogiques**. L'ingénieur-e pédagogique référent-e pour la composante assurera un accompagnement pour le montage et la rédaction du projet.

Le document détaillera précisément le projet et précisera les livrables attendus et le montant d'heures estimé en accord avec l'ingénieur-e pédagogique. Pour les volets 1 et 2, le syllabus de l'enseignement concerné devra être systématiquement proposé en livrable.

La Commission de sélection, composée de 7 membres : 2 vice-présidents, la cheffe de projet *Réussites et Résiliences plurielles*, 2 enseignants pairs et 2 membres de l'équipe du CEMU, examinera les dossiers. L'ingénieur-e pédagogique sera convié à participer pour répondre aux éventuelles questions des projets de la composante.

À l'issue de la commission, le dossier devra être co-signé par le porteur du projet, la direction de la composante et la direction du CEMU. En signant le document de présentation du projet, les différentes parties s'engagent à respecter le cahier des charges de l'appel à projets. L'équipe du Pôle Développement et Innovation Pédagogique du CEMU assurera le suivi des projets, l'animation des points d'avancement et le bilan.

CALENDRIER

Étapes	Dates
Lancement AAP	9 septembre 2022
Date limite de dépôt du dossier de candidature	17 octobre 2022
Date de la Commission de sélection	24 octobre 2022
Communication des résultats	26 octobre 2022
Contractualisation (date limite de signature des dossiers)	Au plus tard 15 décembre
Réalisation des projets	Octobre 2022 à décembre 2023

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection suivants seront pris en compte par la commission :

- la pertinence du projet au regard des attendus dans les 5 volets de l'appel à projets ;
- la co-écriture du dossier (enseignant·e-s/Ingénieur·e pédagogiques) ;
- le caractère innovant du projet ;
- l'impact envisagé sur la réussite des étudiants ;
- le potentiel de mutualisation des ressources ;
- l'approche pédagogique (clarté, pertinence, originalité, cohérence avec les objectifs pédagogiques) ;
- le calendrier prévisionnel (pertinence, cohérence avec le développement prévu) ;
- les livrables prévus et le potentiel de transférabilité ;
- l'implication d'une équipe autour du projet ;
- la pertinence / cohérence du montant d'heures souhaitées.

Contact : Pour toute information, [contactez l'ingénieur·e pédagogique référent·e](#) pour votre composante.

